



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Protection des monuments
naturels et des sites de

CHARENTE



site inscrit

par arrêté du
20/11/1953

superficie
10,02 ha

Commune

Aunac Charente
(ancienne commune
de Chenommet)



Depuis 1906 un site classé ou inscrit est un monument naturel remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.



Le Lieu-dit « Bellevue »

Motivation de la protection

De par son intérêt pittoresque :
« Le département de la Charente est un pays généralement plat, dont le charme est si subtil qu'il n'est habituellement perceptible qu'aux seuls Charentais. Il existe certes des mouvements du sol, mais les paysages découverts sont très souvent monotones : longues ondulations de terrains plantées de blés, ou de ces vignes dont le vin donne naissance au cognac. Les paysages ne s'organisent que lorsqu'une rivière inscrit ses détours entre les collines.

C'est le cas de Bellevue à Chenommet. Une longue arête, telle une épine dorsale, infléchit doucement le cours de la Charente, qui coule si paresseusement qu'elle présente un miroir lisse à la colline, parfois altéré de rides légères qui ne sont que de simples frissons à la surface de l'eau. Au fond du paysage, un barrage d'un moulin casse d'une ligne d'écume ce miroir, ruban scintillant visible l'été même entre les feuilles. Puis la courbe très douce se déroule dans un mouvement de grâce nonchalante jusqu'à l'horizon du Nord.

Dans la plaine, un minuscule village de poupée : Chenon, groupe ses maisons autour d'une église modeste et des tourelles d'un manoir. Au sommet de l'épine, dominant la rivière du haut d'une sorte de talus très raide, c'est Bellevue. La maison s'élève sur trois terrasses successives, aux murs repris avec goût. Elle présente l'amusante silhouette d'une pagode avec ses deux toits superposés. Des chemins rustiques ont été aménagés sur la pente, coupés de marches en pierres plates brutes. Un délicieux jardin orné de grosses jarres pansues s'ordonne devant l'entrée de la maison.

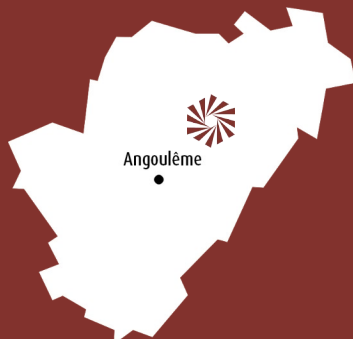
Un tel ensemble aux harmonies discrètes et douces, fouillis de verdure l'été, est assez rare en Charente pour être signalé, pour être protégé aussi. Il ne saurait être question de protéger toute la plaine, mais seulement le versant de la colline donnant sur la vallée. C'est surtout en amont que la vue est à protéger, car en aval un pli de terrain masque le route depuis Bellevue.

Nous proposons donc le classement parmi les sites, de ces jardins aménagés et de la prairie le long de la Charente, comme il est indiqué avec précision à la délimitation et au plan cadastral ci-joint. »

Extrait du rapport d'inscription de 1953

Protection des monuments
naturels et des sites de

CHARENTE



Le lieu-dit «Bellevue»



Extrait de la carte d'État Major (1820-1866)



Le moulin du Geai, en berge du site inscrit

Le site

Le site de Bellevue se situe au nord d'Angoulême, entre les villes de Mansle et Ruffec, le long du fleuve Charente.

Il appartient à l'unité paysagère du Val d'Angoumois et correspond à une section de la rive Est du fleuve, long coteau boisé de 114 m de hauteur, 900 m de long et une largeur de 90 à 140 m.

La vallée fait l'objet d'une Zone Naturelle d'Intérêt écologique, floristique et faunistique.

Le site inclut une section de la RD 187, parallèle et en léger surplomb de la Charente, depuis laquelle on distingue le fleuve, selon la transparence du cordon de ripisylve et des peupleraies qui le bordent.

Les vues à l'intérieur du site sont globalement fermées par le boisement du coteau.

Celui-ci abrite une fontaine, creusée dans ce rocher. En limite Nord du site, une petite route quitte la RD 187 et dessert le lieu-dit de Bellevue, belvédère coiffé en 1910 d'une villa à la silhouette de pagode.

La création d'une discothèque puis d'une série d'extensions, a fait perdre à ce belvédère son intérêt architectural et paysager. Il ne reste rien des jardins et des terrasses aménagées dans la pente.

Depuis la crête, la vue s'ouvre vers le plateau du Ruffécois, succédant au premier plan des peupleraies. On distingue nettement le village de Chenon et un manoir isolé.

Le hameau du moulin du Geai marque l'extrémité sud du site : il révèle des ambiances pittoresques, côté Charente, avec son vaste miroir d'eau calme, cadré par une ripisylve où les aulnes dominent.



Panorama vers l'ouest depuis Bellevue

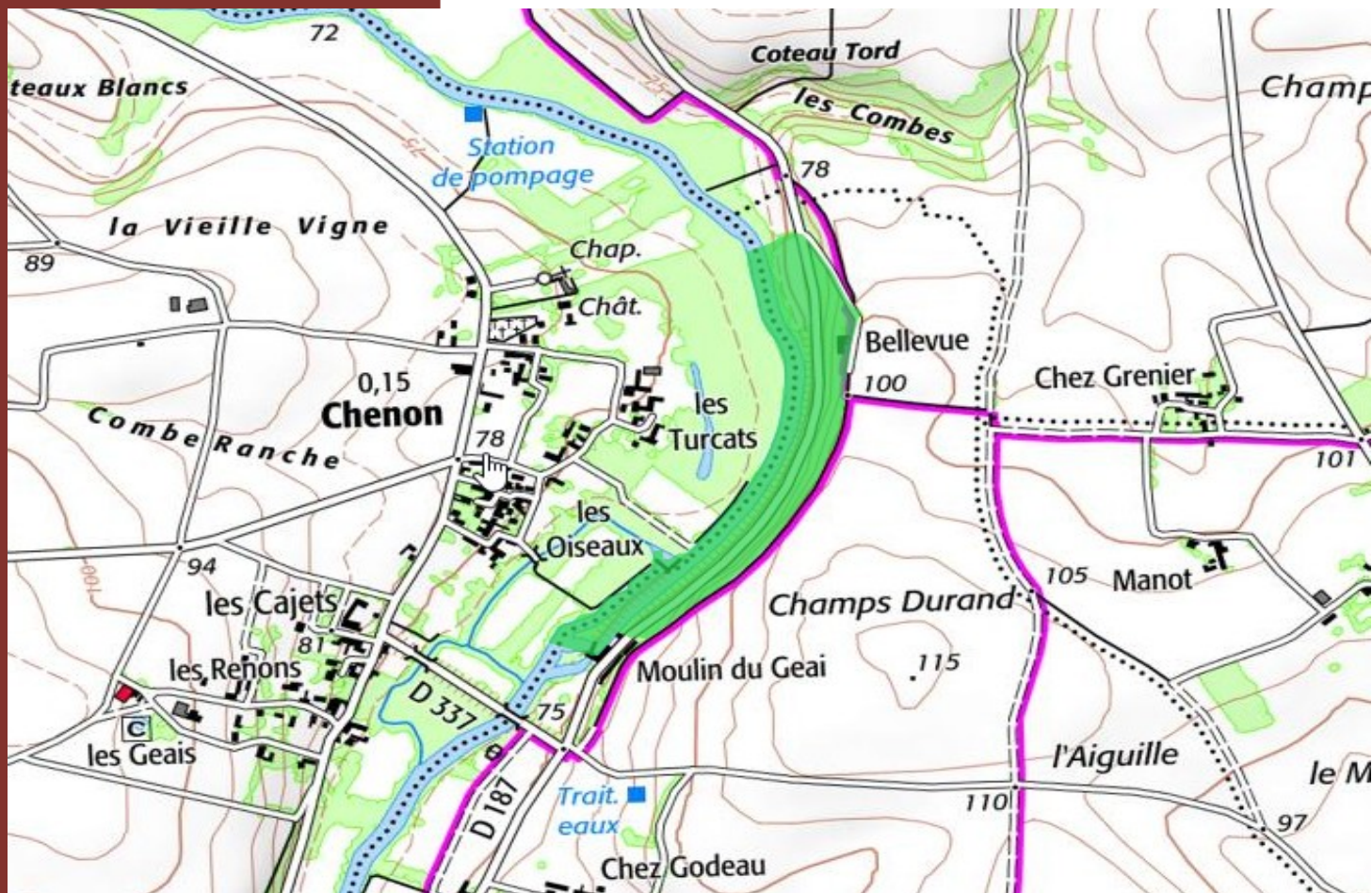
Orientations de gestion

Évolutions du site

De nombreuses modifications sont intervenues sur l'ensemble du jardin public, au fil du temps : redimensionnement d'espaces, des circulations (routes et parking), des usages et des concepts liés à la notion de jardin, des matériaux et du mobilier urbain, mais aussi des masses boisées et arbustives.

Recommandations

- Réaffirmation de l'esprit de parc du XIX^{ème}, à l'origine du classement (restructuration des masses végétales...).
- Valorisation de la dimension historique du site pour une meilleure appropriation et une gestion plus en adéquation avec l'esprit du lieu.
- Simplification des matériaux et des éléments de mobilier.



Le lieu-dit «Bellevue»

Cartes : © OpenStreetMap, IGN, INPN, MTES, MNHN, EHESS, CNRS, BNF, BRGM, Esri France
Photos : ©Hélène Bizet et Séverine Verdier

Réalisation : Hélène BIZET - Inspectrice des sites
DREAL Nouvelle-Aquitaine - 2020

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr